



# Conditions de Participation OPEN BENELUX

---

## A. ORGANISATEURS

La Nuit de la Holstein (concours, confrontation interprovinciale, disposition des stands d'exposition, ...) est organisée par les Commissions des Races Laitières des Provinces de Namur et de Luxembourg et l'A.W.E.

Pour toutes informations supplémentaires, contactez un des deux conseillers lait de Namur /Luxembourg :

M. Joseph Detiffe, conseiller lait Luxembourg, 0495/30.64.42

M. Philippe Houbion, conseiller lait Namur/Luxembourg, 0479/50.76.28

## B. CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Les sujets doivent être tracés à la naissance et soumis au contrôle laitier officiel. Ils doivent également répondre aux conditions sanitaires suivantes :**

### 1. BRUCELLOSE

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire B4 (officiellement indemne de brucellose) et non situé dans une zone de protection établie autour d'un foyer de brucellose.

### 2. LEUCOSE

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire L3 (officiellement indemne de leucose).

### 3. TUBERCULOSE

Provenir d'un troupeau à statut sanitaire T3 (officiellement indemne de tuberculose).

### 4. BVD

TOUT BOVIN DOIT AVOIR REAGI NEGATIVEMENT A UN TEST ELISA POUR LA RECHERCHE DE PROTEINES DU VIRUS BVD EFFECTUE SUR LES LEUCOCYTES SANGUINS. LE BULLETIN D'ANALYSE FAISANT FOI.

CETTE ANALYSE SE FAIT UNE FOIS SUR LA VIE DE L'ANIMAL, SAUF SI LE PREMIER EXAMEN EST EFFECTUE SUR UN BOVIN DE MOINS DE 6 MOIS.

Pour les animaux de moins de 6 mois, la prise de sang est obligatoire, mais ne sera valable que si elle a été effectuée avant la première prise de colostrum.

### 5. IBR

**L'accès à la manifestation est réservé aux bovins GE négatif et issu d'un troupeau détenteur d'un STATUT IBR.**

Il est donc demandé de présenter le jour de la manifestation votre statut et faire la recherche IBR GE et GB dans les 30 jours précédant la manifestation. **Tous les animaux GB positif doivent être vaccinés ou revaccinés OBLIGATOIREMENT au minimum 10 jours et maximum 30 jours avant la manifestation à l'aide du vaccin déléché GE (vaccin INACTIVE)**. L'éleveur se doit de fournir une attestation délivrée par son vétérinaire.

**Le cas échéant, le certificat de vaccination ou le bulletin d'analyse est à présenter au vétérinaire chargé du contrôle.**

**L'organisateur en informe les participants au préalable**

#### C. FRAIS POUR L'ELEVEUR - TRANSPORT DES ANIMAUX

Droit d'inscription par animal : GRATUIT Possibilité de Clippage : 15€

Alimentation et paillage des animaux : gratuit

#### D. SCHEMA DE CONCOURS :

Le comité organisateur se réserve le droit d'adapter les séries en fonction du nombre de participantes.

- Sections de génisses

**Génisse de 4-6 mois née du 01/09/2008 au 30/11/2008**

**Génisse de 6-9 mois née du 01/06/2008 au 31/08/2008**

**Génisse de 9-12 mois née du 01/03/2008 au 31/05/2008**

**Génisse de 12-15 mois née du 01/12/2007 au 29/02/2008**

**Génisse de 16-19 mois née du 01/08/2007 au 30/11/2007**

**Génisse de 20-30 mois née du 01/09/2006 au 31/07/2007**

- Sections de vaches

**Vache 2 ans junior (moins de 30 mois) née jusqu'au 1/09/2006**

**Vache 2 ans senior (30-36 mois) née du 1/04/2006 au 31/08/2006**

**Vache 3 ans ( 36-48 mois) née du 1/04/2005 au 31/03/2006**

**Vache 4 ans ( 48-60 mois)née du 1/04/2004 au 31/03/2005**

**Vache 5 ans ( 60-72 mois) née du 1/04/2003 au 31/03/2004**

**Vache 6 ans (+ de 72 mois) et plus née avant le 1/04/2003**